

Conditions Générales de Vente

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	2
1. Champ d'application	3
2. Acceptation des conditions générales de vente	3
3. Généralités	3
3.1. L'offre ADACIS	3
3.2. Validité des commandes	4
3.3. Sous-traitance.....	4
3.4. Assurance.....	4
3.5. Données à caractère personnel	5
3.6. Propriété intellectuelle – Référencement.....	5
3.7. Confidentialité	6
3.8. Protection des données client	6
3.9. Litiges	6
3.10. Loi applicable et règlement des différends.....	6
4. Prix et modalités de paiement	7
4.1. Prix	7
4.2. Rabais et ristournes	7
4.3. Escomptes	7
4.4. Facturation.....	7
4.5. Paiement	7
4.6. Clause de réserve de propriété	8
4.7. Recouvrement	8
5. Garantie du matériel/Vente de logiciel d'un tiers	8
5.1. Conditions de garantie	8
5.2. Limitation et exclusion de responsabilité en cas de dommages pour un logiciel associé... 9	
5.3. Durée de garantie	9
5.4. Modalités de garantie.....	10
5.5. Intervention hors garantie	10
5.6. Exclusions de garantie.....	11
5.7. Modalités de livraison du matériel.....	12
6. Garanties des prestations de service	12
6.1. Établissement du devis	12
6.2. Délais d'exécution.....	12
6.3. Modifications.....	13
6.4. Durée de garantie	13
7. Garanties des logiciels ADACIS	13
7.1. Gestion des données récoltés par le formulaire	13
7.2. Licences Arimes de licence.....	14
7.2.1. Licence gratuite	14
7.2.2. Licence expert	14
7.2.3. Spécification sur le support	15
7.3. Champ d'application de la Licence.....	15

7.4.	Droits incorporels sur les logiciels	15
7.5.	Preuve de licence	16
7.6.	Installation et droits d'utilisation.....	16
7.7.	Contrôle de validation	16
7.8.	Devoir de conseil	16
7.9.	Garantie limitée.....	17
7.10.	Exclusion de garantie	17
7.11.	Durée et bénéficiaire de la garantie	17
7.12.	Procédures relatives aux réclamations entrant dans le cadre de la garantie.....	17
7.13.	Aucune autre garantie	17
8.	Délégation de Mission.....	17
9.	Suspension et résiliation	18
10.	Clause de résiliation	18

PRÉAMBULE

La société à responsabilité limitée ADACIS (ci-après désignée ADACIS) est une société qui intervient dans le domaine de la formation, de l'achat, de la revente de matériels informatiques, la prestation de services informatiques et le développement de logiciels.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies par ADACIS, à l'exception des prestations d'audit, de formation et des prestations particulière de RSSI, qui sont spécifiquement mentionnées dans les devis et/ou les contrats concernés.

Les présentes conditions générales sont disponibles en téléchargement en ligne sur le site d'ADACIS : <https://adacis.net>

1. CHAMP D'APPLICATION

ADACIS est une société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, ayant son siège social sis 5 Ferreau Sud – Bayas (33230), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le n° B 450 702 527.

ADACIS est également un centre de formation enregistré sous le numéro 75 33 10517 33.

La présente a pour objet de décrire au client les conditions générales de vente portant sur :

- la vente de matériels ;
- les licences des logiciels et/ou progiciels préalablement à la conclusion du contrat de licence ainsi qu'à toutes les mises à jour, les services internet et les services d'assistance du logiciel à moins que d'autres termes n'accompagnent ces produits, auquel cas ces derniers prévalent ;
- les prestations de services opérées par la société ADACIS.

Comme indiqué, les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas aux autres activités d'ADACIS qui font l'objet de conditions spécifiques.

Les conditions générales de vente sont applicables aux clients bénéficiant des prestations réalisées par ADACIS qu'ils les aient acquises directement auprès de la société ou par l'intermédiaire co-traitant.

Elles s'appliquent pendant toute la durée d'exécution des prestations mentionnées par les devis et/ou les contrats annexés aux présentes CGV.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les parties reconnaissent que les présentes conditions générales de vente, annexées au devis ou disponibles sur le site <https://adacis.net>, constituent l'intégralité des accords entre les parties en ce qui concerne les prestations dues. Elles se substituent à tout accord verbal et/ou écrit antérieur.

Toute commande passée, tout devis accepté ou tout contrat régularisé et enregistré auprès d'ADACIS est considéré comme ferme et irrévocable. Il constitue de la part du client une acceptation expresse des conditions générales de vente applicables au jour de la commande.

ADACIS se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de vente. Lesdites modifications entreront immédiatement en vigueur et ne s'appliqueront qu'aux commandes ou conventions postérieures à cette mise à jour.

3. GENERALITES

3.1. L'offre ADACIS

L'offre d'ADACIS est composée du devis et/ou du contrat, des conditions financières et des présentes conditions générales de vente.

Sa durée de validité est de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de sa date d'émission, sauf condition de validité différente spécifiée dans le devis ou le contrat. Elle peut être librement retractée

tant qu'elle n'est pas parvenue au client. Lorsqu'elle lui est parvenue, elle ne peut être retractée durant le délai prévu, ou à défaut durant un délai raisonnable.

Pendant ce délai, le client exprime son accord sur ladite offre par une acceptation écrite sans réserve qui vaut acceptation du prix et des conditions générales de vente. L'acceptation non conforme à l'offre est dépourvue d'effet, sauf à constituer une offre nouvelle.

Le contrat est constitué de l'offre ADACIS et de la lettre d'acceptation du client valant commande, à l'exclusion de tout autre document général ou particulier.

A l'expiration du délai fixé si le client n'a pas exprimé son accord, l'offre est caduque.

3.2. Validité des commandes

Le contrat est conclu dès que l'acceptation parvient à ADACIS et qu'elle en accuse réception.

3.3. Sous-traitance

ADACIS peut, pour la préparation ou l'exécution de certaines prestations, faire appel à des sous-traitants.

Dans ce cas, le client est informé de l'identité des sous-traitants et ne peut s'opposer à leur intervention qu'en invoquant un motif légitime et sérieux.

3.4. Assurance

ADACIS a souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de :

- ▶ Contrat Multirisque Professionnelle pour les métiers du conseil et des services aux entreprises
- ▶ Contrat Assurance Responsabilité Civile pour les Métiers de l'informatique comportant notamment :

Infrastructures / Réseaux / Hébergement / Cloud:

- Architecte systèmes / réseaux / cloud
- Administration systèmes, réseaux
- Administrateur / architecte base de données (BDD)
- DevOps - Intégration systèmes / réseaux
- Vente, location matériel informatique
- Installation, configuration, paramétrage de matériel informatique
- Infrastructure & Platform as a Service (IaaS / PaaS)

Logiciels / Progiciels / Applications spécifiques :

- Intégration de logiciels / progiciels
- Développement, programmation de logiciels / progiciels
- Développement, programmation d'applications spécifiques / à façon
- Vente, installation, paramétrage de logiciels / progiciels

Services et conseils en informatique :

- Conseil, études, audit, AMOA (dont gestion de projet)
- Formation
- Assistance, helpdesk, maintenance, tierce maintenance applicative, mises à jour
- Sécurité des systèmes d'information, dont tests d'intrusion
- Maîtrise d'œuvre / gestion de projet, Tech lead, Lead developer

3.5. Données à caractère personnel

Le client doit accomplir toutes les formalités relatives au traitement des données à caractère personnel qui seraient traitées par le biais de matériels et logiciels vendus par ADACIS ou collectées dans le cadre de prestations réalisées par ADACIS, notamment :

- ▶ Information des personnes concernées par le traitement des données.
- ▶ Conformément à la réglementation, le client peut exercer ses droits d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant le support ADACIS : contact@adacis.net
- ▶ Déclaration des données collectées, traitées et transmises auprès de la CNIL.
- ▶ Déclaration de dispositif de vidéo surveillance auprès de la CNIL, de la préfecture ou des instances représentatives du personnel selon le cas.
- ▶ Sécurisation des données à caractères personnel traitées.
- ▶ ADACIS ne vend ni ne cède les données personnelles à des tiers.
- ▶ Destruction des données collectées à la fin de la durée de conservation déclarée.

Les données recueillies sont utilisées à des fins commerciales, de mises à jour, de débogage et d'assistance en ligne.

Les données soumises au RGPD sont traitées, en interne d'ADACIS, conformément à la réglementation et notamment au règlement no 2016/679 et décret n° 2019-536 du 03 juin 2019.

3.6. Propriété intellectuelle – Référencement

Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession de droits de propriété intellectuelle au client, notamment sur les logiciels et matériels commercialisés, la documentation technique afférente et les marques. En conséquence, le client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle d'ADACIS ou des éditeurs des logiciels qu'il distribue.

ADACIS reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels qu'il édite.

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à désinstaller de ses ordinateurs les logiciels dont il n'aura pas acquis la propriété en bonne et due forme, et à n'en conserver aucune copie.

Les signes distinctifs d'ADACIS, tels que les marques, la dénomination sociale, les noms commerciaux et les noms de domaine sont protégés par la loi. Toute reproduction totale ou partielle de ces signes sans l'autorisation expresse d'ADACIS est prohibée.

Le non-respect des dispositions du présent article est susceptible de constituer un acte de contrefaçon engageant la **responsabilité civile et pénale** de son auteur.

À compter de l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le Client, ADACIS se réserve le droit de citer le nom du client, sa dénomination sociale et son logo à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son site internet), ce que le client déclare expressément accepter. A noter que les audits qualifiés PASSI doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique de référencement.

3.7. Confidentialité

Chaque partie s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles de toute nature (commerciale, industrielle, technique, financière, etc) qui lui auront été communiquées par l'autre partie ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la commande ou du contrat.

Ne sont pas des informations confidentielles celles qui, en l'absence de faute d'une des parties, se trouvent dans le domaine public ou ont été révélées à ADACIS par un tiers indépendant des parties non tenu pour une obligation de confidentialité à l'égard du client.

ADACIS s'engage à utiliser les informations qui lui auront été communiquées aux seules fins d'exécution des présentes conditions générales de vente.

3.8. Protection des données client

Le client est seul responsable de la sauvegarde des données « client » qu'il traite ou conserve et reconnaît qu'il est de sa responsabilité de :

- ▶ réaliser des sauvegardes de ses données « client » à un rythme régulier et adapté à son activité ;
- ▶ vérifier régulièrement le contenu des sauvegardes effectuées.

Préalablement à toute intervention d'ADACIS, le client s'engage à réaliser une sauvegarde de l'ensemble de ses données « client ». Le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de son système d'information et notamment en ce qui concerne la protection contre les virus, vers et autres procédés hostiles d'intrusion. Toute opération de restauration ou de reconstitution des données « client », programmes ou fichiers perdus ou détériorés ne sont pas couvertes par le présent contrat.

3.9. Litiges

Le Client (*à l'exclusion des pouvoirs publics, et concernant la prestation spécifique d'audit*), doit déclarer tout litige par lettre recommandée avec avis de réception et dans un délai de trois mois (3 mois) après la livraison d'un produit ou la délivrance d'un service.

3.10. Loi applicable et règlement des différends

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français, alors même que l'une des parties serait de nationalité étrangère et/ou que le contrat s'exécuterait en tout ou partie à l'étranger.

En cas de litige opposant ADACIS à un professionnel, concernant la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes, et à défaut de règlement amiable, seul le tribunal de commerce de Libourne (FRANCE) sera compétent eu égard au siège social de l'entreprise.

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Prix

Le prix des logiciels, délégations, services et ventes est celui indiqué dans le devis. Ce prix rémunère ADACIS pour la réalisation de la prestation. Il est libellé en euros et calculé net hors taxe, sauf stipulations écrites contraires.

Les prix sont basés sur les conditions économiques du mois d'établissement de l'offre, les montants des offres sont fermes et non révisables sauf circonstance particulière. Si par suite de circonstances non imputables à ADACIS, les délais contractuels sont modifiés, les prix sont révisés selon les indices usuels applicables aux prestations objet de l'offre, éventuellement précisés dans les conditions financières.

ADACIS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

4.2. Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes qu'ADACIS serait amenée à octroyer.

4.3. Escomptes

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4.4. Facturation

ADACIS établit, selon les dispositions de l'offre, les factures correspondant aux travaux réalisés. Celles-ci prennent en compte la totalité des sommes dues à ADACIS au titre des approvisionnements et des travaux réalisés au jour de ces factures, déduction faite des acomptes déjà perçus. La TVA sera facturée en sus du prix, au taux en vigueur au moment de la facturation.

La facturation des logiciels fera l'objet d'une facture le mois de la commande sauf stipulations spécifiques spécifiées dans le contrat de licence ou le devis, le matériel fera l'objet d'une facture émise le mois de la livraison sauf conditions spécifiques indiquées dans le devis.

Les réclamations portant sur la facturation, quelle qu'en soit la nature, ne seront admises que dans un délai maximum de trente (30) jours après réception de la facture par le client.

4.5. Paiement

Les paiements s'effectuent par virement, à quarante-cinq jours (45) jours nets à compter de la date de réception de la commande, sauf convention contraire expressément écrite.

Le défaut de paiement total ou partiel entraîne l'exigibilité immédiate et de plein droit du solde restant dû. Ce solde est en outre majoré d'intérêts au taux légal augmenté de cinq (5) points. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la marchandise.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix jusqu'au paiement intégral sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

ADACIS se réserve en outre la faculté de suspendre ou annuler les autres ordres en cours sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les acomptes déjà versés resteront acquis même en cas de reprise de matériel, ce à titre de dommages et intérêts dans la limite de trente (30) % de la valeur hors taxe dudit matériel.

En vertu de l'article 1799-1 du Code Civil, une garantie de paiement devra être consentie au profit d'ADACIS si le montant du contrat est égal ou supérieur à 12.000€ HT sous la forme d'une caution personnelle et solidaire consentie par un établissement de crédit, ou sous la forme d'un versement direct par un établissement de crédit si le client recourt à un crédit spécifique destiné au règlement des travaux.

4.6. Clause de réserve de propriété

ADACIS se réserve la propriété des équipements et matériels jusqu'au paiement intégral du prix de vente, les risques incombant néanmoins à l'acheteur, dès la mise à disposition de ladite marchandise. ADACIS pourra, en cas de non-règlement de tout ou partie du prix, revendiquer la restitution de tout ou partie des équipements et matériels, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un début de montage ou d'une utilisation quelconque.

L'entrée en vigueur du contrat est subordonnée à l'encaissement de l'acompte et à l'obtention de la garantie de paiement tel que visés ci-dessus.

4.7. Recouvrement

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. En cas de frais supérieurs, ADACIS se réserve le droit de les réclamer au client sur présentation des justificatifs.

5. GARANTIE DU MATERIEL/VENTE DE LOGICIEL D'UN TIERS

5.1. Conditions de garantie

ADACIS garantit que son matériel est exempt de défauts substantiels de conception et de fabrication. Il relève notamment de la garantie des vices cachés prévue par les articles 1641 suivants du code civil.

La présente garantie n'est recevable que sous réserve d'une utilisation normale du matériel ou du logiciel, et conforme aux recommandations et autres spécifications techniques fournies par le constructeur, l'éditeur ou ADACIS.

Le client doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter d'éventuels dommages lors de l'installation ou de l'utilisation de son matériel ou logiciel.

ADACIS recommande l'installation d'outils logiciels de sécurité pour protéger l'environnement d'utilisation et l'intégrité du produit livré. L'absence de telles mesures de protection ne pourrait que caractériser la négligence du client.

La garantie d'ADACIS ne peut porter que sur le remplacement ou la réparation des pièces reconnues et retournées à ADACIS.

Les logiciels ADACIS sont conformes aux spécifications énoncées dans leur documentation, à la date de livraison, sous réserve d'être correctement utilisés dans l'environnement opérationnel spécifié. Toute garantie spécifique des logiciels tiers est effectuée conformément aux licences des éditeurs concernés.

Les logiciels d'ADACIS peuvent comporter ou être développés à partir de logiciels libres. En conséquence, et selon les usages dans ce domaine, aucune garantie n'est accordée sur les logiciels libres.

Le bénéfice de la garantie est accordé au client final ou au client direct et ne peut faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable d'ADACIS.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité d'ADACIS serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités qu'ADACIS pourrait être amenée à verser ne pourra excéder le montant perçu par ADACIS au titre de la prestation en cause et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour le faire aboutir.

5.2. Limitation et exclusion de responsabilité en cas de dommages pour un logiciel associé.

ADACIS ne sera pas tenu responsable de la défaillance du logiciel. Pour la garantie il faudra prendre en compte celle fournie par le fabricant. Hormis le remboursement de la licence pouvant être obtenu du fabricant, le client ne peut prétendre à aucune indemnisation pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel ou de défaillances matérielles, y compris les dommages accessoires, spéciaux, indirects, accidentels ou les pertes de profit et d'exploitation.

Cette limitation concerne:

- ▶ toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites internet tiers ou dans des programmes tiers,
- ▶ les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur.

Elle s'applique également, même si:

- ▶ la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne couvre pas l'intégralité du préjudice subi ;
- ▶ le fabricant ou l'installateur, ou ADACIS, avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

5.3. Durée de garantie

Les matériels et logiciels sont garantis un (1) an.

La garantie débute dès la livraison du matériel et/ou du logiciel.

Des durées de garantie plus longues peuvent être souscrites. Il s'agit d'un contrat spécifique détaillé dans un devis idoine.

5.4. Modalités de garantie

Au cas où le client rencontrerait des difficultés lors de l'installation ou de l'utilisation du produit, celui-ci pourra contacter le support ADACIS :

- ▶ Par courriel, à l'adresse support@adacis.net.

Le client informe ADACIS de tout défaut susceptible d'être couvert par la présente garantie, dans les meilleurs délais à compter de sa découverte. ADACIS demande toutes les informations et effectue toutes les vérifications possibles pour déterminer la nature du problème. Si la panne est avérée et le matériel sous garantie, le client peut retourner ce dernier à ADACIS.

Tout retour de produit est conditionné par l'obtention, par le client, d'un accord préalable d'ADACIS, matérialisé par une lettre d'autorisation. A défaut, ADACIS se réserve le droit de refuser toute réparation du matériel ou remplacement du produit. Le matériel défectueux doit être retourné à ADACIS dans un délai de trente (30) jours ouvrés, à compter de la date d'autorisation d'ADACIS. Passé ce délai, le client est tenu de formuler une nouvelle demande. Le retour du produit est effectué aux frais, risques et périls du client. Le produit doit être retourné dans son emballage d'origine ou dans un emballage offrant les mêmes conditions de sécurité de transport, et accompagné de la facture correspondante, mentionnant la date d'achat et le numéro de série du produit. A défaut, le produit n'est pas pris en charge par la présente garantie, sauf accord exprès d'ADACIS.

Si le produit est retourné conformément aux dispositions prévues ci-dessus, et sous réserve que le matériel soit jugé défectueux au sens des présentes conditions de garantie par son service technique, ADACIS peut à son choix réparer ou remplacer le matériel, avec tout transfert de propriété associé, par des pièces ou un produit neuf ou reconditionné et ce, dans un délai raisonnable, compte tenu de la complexité du problème, de la disponibilité des pièces et des informations communiquées par le client. Le matériel réparé ou remplacé en vertu de la présente garantie sera réexpédié au client par les moyens qu'ADACIS juge les mieux adaptés, aux frais d'ADACIS, à l'exclusion des cas mentionnés dans le paragraphe « Exclusions de la garantie » du présent document. Une fois retourné, le produit est garanti pour la période de garantie restant à courir.

Les données peuvent être perdues lors de la réparation. Le Client est donc responsable de leur sauvegarde avant envoi du produit.

Si le client est un consommateur au sens des dispositions légales applicables, toute période d'immobilisation du produit d'au moins sept (7) jours vient s'ajouter à la durée de garantie qui restait à courir à la date de livraison du produit.

Les pièces et matériels remplacés dans le cadre de la garantie deviendront propriété d'ADACIS et les pièces ou le matériel de remplacement suivront le régime de vente du produit initial.

5.5. Intervention hors garantie

Un devis sera établi à la demande du client pour tout appareil non couvert par la garantie, ou pour un produit hors de la période de garantie, ou pour une panne non couverte par la garantie.

5.6. Exclusions de garantie

La présente garantie ne s'applique pas aux défauts :

- ▶ affectant les éléments accessoires du produit ou autres consommables (connecteurs, câbles, antennes, alimentation, batterie...);
- ▶ causées par une négligence du client, notamment au cours de l'installation, de la configuration, du paramétrage et de l'utilisation du produit ;
- ▶ causées par une réparation ou une modification, tant du matériel que du logiciel, effectuée par le client ou toute autre personne non autorisée ou non agréée par ADACIS ;
- ▶ causées par une combinaison du produit avec du matériel et/ou des logiciels tiers non préconisés par ADACIS ;
- ▶ causées par une utilisation anormale ou une installation, configuration ou paramétrage incorrects du produit ;
- ▶ liés à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné ;
- ▶ ou plus généralement causées par toute cause extérieure au produit, notamment les dommages résultant de chocs, vandalisme, incendies, dégâts des eaux, foudre, surtensions du réseau téléphonique ou électrique, infections informatiques, etc.

En tout état de cause, si les contrôles et tests effectués par ADACIS sur un matériel qui lui a été renvoyé fait apparaître que le produit n'est pas défectueux, ou que les défauts ne sont pas couverts par les présentes conditions de garantie, ADACIS se réserve le droit de renvoyer le matériel, en l'état, aux frais du client.

En tout état de cause, ADACIS ne pourra être tenue pour responsable des dommages indirects pouvant résulter de l'interruption d'utilisation du produit pendant le service effectué par ADACIS au titre de la garantie, notamment tout préjudice financier ou commercial tel que notamment, perte de bénéfice, perte de chiffre d'affaires, perte de commandes, pertes de données, etc.

Le client ne saurait se prévaloir d'une quelconque garantie dans les cas où les numéros de série ou les autres références de type GENCOD seraient altérés ou effacés.

Hormis le remboursement de la licence pouvant être obtenu du fabricant, le client ne peut prétendre à aucune indemnisation pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel, ou de défaillances matérielles, y compris les dommages accessoires, spéciaux, indirects ou accidentels ni les pertes de profit et d'exploitation.

Cette limitation concerne:

- ▶ toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites internet tiers ou dans des programmes tiers ;
- ▶ les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur.

Elle s'applique également, même si:

- ▶ la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne couvre pas l'intégrité préjudice subi ;
- ▶ le fabricant ou l'installateur, ou ADACIS, avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

5.7. Modalités de livraison du matériel

Les frais de livraisons sont compris dans le devis.

Les délais sont communiqués à titre indicatif et ne sont aucunement garantis. Un dépassement ne peut donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts, à une retenue ou à l'annulation de la commande par le client. En outre ADACIS ne peut être tenue pour responsable des dommages provenant d'un retard causé par une circonstance qui ne lui serait pas imputable, y compris les retards dus au transport des matériels, à l'interdiction de livrer pouvant être décrétée par les autorités publiques, à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence, à un incendie, grèves totales ou partielles d'usine ou des transports, fermetures d'entreprises, etc. Tout retard de livraison causé par des circonstances de cette nature, ne peut, en aucun cas, ni justifier l'annulation de la commande par le client ni donner lieu à l'octroi de dommages-intérêts.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. Les risques de perte ou de détérioration des matériels, même en cas de force majeure, et tous les risques de responsabilité liés à l'existence ou l'utilisation des matériels, passent au client au moment de la livraison et ce malgré la clause de réserve de propriété s'appliquant aux matériels vendus.

6. GARANTIES DES PRESTATIONS DE SERVICE

6.1. Établissement du devis

Toute demande de prestations émise par le client, à partir de laquelle ADACIS établit son devis, doit au moins comporter :

- ▶ L'identité du client et ses coordonnées postales
- ▶ La nature du service sollicité et/ou du matériel souhaité, et toute information utile à sa bonne exécution.

Le devis établi par ADACIS constitue une offre valable pendant la durée indiquée sur le devis à compter de la date qu'il mentionne.

En cas d'acceptation par le client, celui-ci émet un bon de commande devant comporter le libellé exact du service et/ou du matériel commandé tel que formulé dans le devis et la référence de ce devis ou la signature avec bon pour accord du devis par le client qui vaut acceptation.

ADACIS adresse une confirmation de commande au client dans un délai de dix (10) jours.

Le client est responsable envers ADACIS de la précision des termes de sa commande et de la communication des informations utiles relatives aux conditions d'exécution des services et/ou ventes et cela dans un délai raisonnable pour permettre à ADACIS de les exécuter conformément aux conditions générales de vente.

6.2. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans l'offre d'ADACIS.

Ces délais pourront être prolongés :

- ▶ pour toute cause indépendante de la volonté du client ou d'ADACIS (force majeure, etc);
- ▶ en cas de modification des travaux ou de travaux supplémentaires ;

- ▶ si ADACIS s'est trouvée dans l'obligation de suspendre les travaux pour défaut de paiement du client, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse ;
- ▶ en cas de retard dans les formalités ou ordres de services imputables au client.

Le Client ne peut réclamer aucune pénalité en cas de retard résultant d'une cause indépendante d'ADACIS.

Le client indemnise ADACIS des surcoûts liés à l'augmentation des délais d'exécution des travaux due à des causes étrangères à ADACIS.

6.3. Modifications

Toute modification de la commande sollicitée par le client doit être formulée par écrit et ne peut être prise en considération par ADACIS que si cette dernière en accuse réception avant le début de la réalisation de sa prestation. Toutes les prestations modificatives font l'objet d'un devis spécifique modifiant le devis contenu dans l'offre initiale d'ADACIS. Ce devis spécifique est également soumis aux présentes conditions générales de vente. L'exécution des prestations modificatives n'intervient qu'après accord des parties sur le devis spécifique, et en particulier sur la consistance de ces prestations, leur prix et sur les délais d'exécution.

Dans ce cas, le prix pratiqué est établi en fonction de la prestation ainsi modifiée.

6.4. Durée de garantie

Les prestations sont garanties dans un délai d'un (1) an, qui court à compter de la fin de la prestation.

7. GARANTIES DES LOGICIELS ADACIS

En utilisant des logiciels ADACIS, le client accepte les termes des conditions générales de vente de ces logiciels.

7.1. Gestion des données récoltés par le formulaire

ADACIS est soumis au règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa version applicable conformément au décret d'application n°2019-536.

A ce titre, les informations à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente.

Les données à caractère personnel sont collectées afin de répondre aux demandes d'information, proposer des offres commerciales, facturer les prestations et gérer les relations clients et les prospects.

Elles sont conservées pendant trois (3) ans (à compter de la dernière date de contact) pour nos clients et un (1) an (à compter de la dernière interaction avec nos services marketing et commercial)

pour nos prospects. Elles ne peuvent être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec les finalités définies.

Les comptes utilisateurs clients sont conservés pendant trois (3) ans par ADACIS après la dernière connexion. A l'issue de ce délai, en cas d'inactivité du compte, il est automatiquement supprimé par ADACIS et l'utilisateur doit solliciter la création d'un nouveau compte pour avoir accès à l'assistance technique.

Les données sont traitées afin de garantir une sécurité appropriée qui est assurée par un responsable de traitement assisté d'un délégué aux données personnelles. ADACIS ne vend ni ne cède vos données personnelles à des tiers.

Conformément à la réglementation, le client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, son droit de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition ou son droit de limitation en contactant par courriel:

- ▶ contact@adacis.net

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, ADACIS tient un registre des activités de traitement et met en place une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD).

7.2. Licences Arimes de licence

Pour le logiciel Arimes il existe deux types de Licence :

7.2.1. Licence gratuite

La Licence gratuite donne un seul et unique accès au logiciel par entreprise.

La Licence gratuite ne donne accès qu'aux fonctions validées par la version V1.0 qui est la version labellisée par l'ANSSI.

Son utilisation doit être restreinte à des fins :

- D'analyses internes à l'entreprise (TPE/PME/ETI) ;
- De formation dans un centre agréé

Dès que le logiciel est utilisé à des fins commerciales, de consulting, dans une entreprise de services du numérique l'utilisateur doit souscrire à une Licence expert.

7.2.2. Licence expert

La Licence expert est payante et donne à l'entreprise autant d'accès que spécifié dans le contrat.

Il est compris avec la Licence pendant 1, 3 ou 5 ans (selon la souscription réalisée) :

- Un accès au support ;
- Un accès aux mises à jour ;
- Un accès à toutes les fonctionnalités complémentaires (versions avancées mais non labellisées) ;
- La possibilité de personnaliser le logiciel -> devis à la demande (adaptation de la charte graphique, etc...).

La fin de la souscription ne prive pas la personne de l'utilisation de son logiciel et des différents exemplaires obtenus. Elle n'a juste plus droit au support et aux dernières mises à jour.

7.2.3. Spécification sur le support

La remontée de bug est possible pour tout utilisateur en envoyant un mail à support-arimes@adacis.net.

Privilèges apportés par le droit au support :

- Aide à l'utilisation dans la limite de la connaissance de la méthode Ebios et limitée à des questions ponctuelles sur la méthode.

Voix de communications :

- Support par clavardage
- Support par courriel, support-arimes@adacis.net

7.3. Champ d'application de la Licence

Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. La concession d'une Licence Expert est accordée au client en contrepartie du paiement d'une redevance forfaitaire stipulée dans les devis. La durée de la concession est ad vitam aeternam. Le présent contrat confère certains droits d'utilisation du logiciel. ADACIS se réserve tous les autres droits. À cette fin, le client doit se conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel, qui limitent les droits d'utilisation du logiciel.

Il n'est pas autorisé de :

- ▶ reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, sauf si et dans la mesure où les termes du contrat de licence tiers régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel l'autorisent ;
- ▶ supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale d'ADACIS ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;
- ▶ utiliser le logiciel d'une manière contraire à la législation ;
- ▶ partager, publier, louer ou prêter le logiciel, ou le fournir en tant qu'offre autonome utilisable par des tiers (Cf infra, droits incorporels sur les logiciels).

7.4. Droits incorporels sur les logiciels

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droit.

Le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales, sauf accord exprès d'ADACIS. Le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles qu'en soient les modalités. La violation de ces dispositions peut entraîner l'annulation de toute commande, et ce nonobstant l'engagement de poursuites.

7.5. Preuve de licence

Les logiciels sont fournis grâce au téléchargement en ligne. Pour la Licence expert la preuve d'authenticité est recherchée et validée par la facture qui est adressée au client. Pour la licence gratuite l'authenticité est validée via le login de téléchargement.

7.6. Installation et droits d'utilisation

Le logiciel est concédé sous licence en vertu d'une licence par copie et par dispositif. Un seul utilisateur à la fois est autorisé à installer et à utiliser une licence de logiciel. Le client ne peut le déployer au sein du réseau interne de l'entreprise. Les licences Experts distribuées sur des serveurs WEB font l'objet d'une limitation sur le nombre de client précisé dans les devis.

Au cas où le client rencontre des difficultés lors de l'installation ou de l'utilisation du produit, celui-ci peut contacter le support ADACIS :

- ▶ Par courriel, à l'adresse support@adacis.net

7.7. Contrôle de validation

Pour des raisons de sécurité et d'évolution, il est exécuté des mises à jour du logiciel qui exige le téléchargement de la fonction de validation.

La validation vérifie que le logiciel est activé et bénéficie d'une licence appropriée. A cet égard, ADACIS se réserve le droit, sans préavis, d'installer des protections logicielles ou matérielles, lors de mise à jour ou de maintenance afin de garantir son droit à la propriété intellectuelle.

Au cours d'un contrôle de validation, le logiciel envoie à ADACIS des informations sur le logiciel et le périphérique. Ces informations incluent le numéro de version et la clé de produit du logiciel ainsi que l'adresse du protocole internet du périphérique. ADACIS n'utilise pas ces informations afin d'identifier ou de contacter le client. En utilisant ce logiciel, le client consent à la transmission de ces informations. Pour plus d'informations sur la conservation des données, voir III.5 Données à caractère personnel.

Si, après un contrôle de validation, le logiciel s'avère ne pas bénéficier d'une licence appropriée, ses fonctionnalités peuvent en être affectées.

Par exemple, l'utilisateur :

- ▶ doit peut-être réactiver le logiciel, ou
 - ▶ reçoit peut-être des rappels invitant à se procurer une copie du logiciel bénéficiant d'une licence appropriée,
- ou l'utilisateur risque de ne plus pouvoir :
- ▶ utiliser ou continuer d'utiliser certaines fonctionnalités du logiciel,
 - ▶ obtenir certaines mises à jour ou mises à niveau.

7.8. Devoir de conseil

ADACIS est tenue d'une obligation de conseil envers le client. Il s'agit d'une obligation de moyens. Le client reçoit un manuel d'utilisation avec l'achat d'une licence pour un logiciel ADACIS sous format pdf. Ce manuel d'utilisation actualisé à chaque mise à jour est disponible en téléchargement sur le site internet <https://adacis.net>.

7.9. Garantie limitée

Le bon fonctionnement du logiciel n'est garanti que si le client prend soin de maintenir à jour le logiciel, en téléchargeant et installant les dernières mises à jour.

Si les instructions sont suivies, le logiciel concédé sous licence fonctionne, pour l'essentiel, tel que décrit dans la documentation reçue avec le logiciel ou consultable en ligne sur le site <https://adacis.net>

7.10. Exclusion de garantie

Cette garantie ne couvre pas les problèmes engendrés par les propres actes de l'utilisateur (ou inexécutions), les actes d'autrui ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable du fabricant ou de l'installateur, ou d'ADACIS.

7.11. Durée et bénéficiaire de la garantie

La garantie limitée couvre le logiciel pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de son acquisition par le premier utilisateur. Si des suppléments, des mises à jour ou un logiciel de remplacement est reçu au cours de ces quatre-vingt-dix (90) jours, ils seront couverts soit pendant la durée de la garantie restant à courir, soit pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Si le logiciel est transféré, la durée de la garantie restant à courir s'applique au destinataire.

Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, toute garantie implicite est applicable uniquement pendant la durée de la garantie limitée.

Certains États n'autorisent pas les limitations portant sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ci-dessus peuvent ne pas être applicables.

7.12. Procédures relatives aux réclamations entrant dans le cadre de la garantie.

Le client doit prendre attache avec le service client d'ADACIS pour déterminer si un service relève de la garantie du logiciel. Pour obtenir un remboursement, le client doit être conforme à la garantie.

7.13. Aucune autre garantie

La garantie limitée est la seule garantie directe fournie par ADACIS. ADACIS n'accorde aucune autre garantie expresse. Dans la mesure autorisée par le droit du pays du client, ADACIS exclue les garanties implicites de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon.

8. DELEGATION DE MISSION

La délégation de mission ne peut être signée et approuvée qu'entre deux parties prenantes aptes à engager leur entreprise client et ADACIS.

ADACIS s'engage que seuls des domaines dans lequel le délégataire a des capacités certaines ont été délégués.

La délégation de mission signée est certaine, précise et dépourvue d'ambiguïté.

Les délégations font l'objet de conditions spécifiques complémentaires à ces conditions.

9. SUSPENSION ET RESILIATION

ADACIS peut, après une mise en demeure restée infructueuse pendant huit (8) jours, suspendre l'exécution du contrat en cas de :

- ▶ défaut de paiement de la part du client conformément aux dispositions de l'offre, ou
- ▶ défaut de remise, par le client, de la garantie prévue à l'article 1799-1 du Code Civil.

Les conséquences de cette suspension sont supportées par le client.

Chaque partie peut, sans justifier d'un motif particulier, résilier le contrat après un préavis de huit (8) jours. Dans ce cas, une indemnité égale à vingt (20) % du montant du contrat sera versée à l'autre partie.

10. CLAUSE DE RESILIATION

En cas d'inexécution totale ou partielle par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations prévues au contrat, et après l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant trente (30) jours à compter de sa réception, le contrat est résilié de plein droit par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résolution s'exerce sans préjudice des autres droits dont dispose la partie victime de l'inexécution.

Dans tous les cas, ADACIS a droit au paiement des travaux réalisés à la date de résolution conformément aux dispositions du contrat, et au remboursement des matériaux approvisionnés.